



Avis de la Municipalité

DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

En vertu des dispositions des articles 109 et suivants de la Loi cantonale du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques, nous informons les citoyens et les citoyennes que, dans sa séance du 24 mars 2021, le Conseil communal, sous la présidence de Monsieur Michel Racine, a décidé :

- d'accepter le préavis municipal n°11/19 accordant un crédit de CHF 15'000.00 pour réaliser une étude sur la valeur de 5 parcelles communales ;
- d'accepter le préavis municipal n°02/21 tel qu'amendé accordant un crédit de CHF 255'000.00 pour le financement des travaux de création de deux salles de classes supplémentaires au collège des Pâquis ainsi qu'un crédit de CHF 14'000.00 pour le rehaussement des garde-corps.

Le Secrétaire :

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'N. Fay', is written over the printed name. The signature is fluid and cursive, with a large initial 'N' and a long, sweeping tail.

N. Fay

St-Sulpice, le 25 mars 2021